

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du Groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
La Croix Blanche
63300 THIERS

Le 11 décembre 2017

Madame Nicole BELLOUBET
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13, place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Objet : situation de la cour d'appel de Riom
Nos références : LC/AC/1075

Madame la Ministre,

J'ai été sollicité par des représentants de l'Ordre des avocats ainsi que par d'autres représentants de professionnels du droit.

Ils se disent très inquiets sur le devenir de la cour d'appel de Riom (Puy-de-Dôme).

La dernière carte judiciaire a déjà fortement ébranlé le maillage des tribunaux sur le territoire puydômois. Or, dans la même logique et dans la continuité de la réforme Dati, les inquiétudes pesant aujourd'hui sur la Cour d'Appel de Riom sont légitimes.

Le ressort de cette cour s'étend sur les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, avec une population plus de 1 300 000 personnes. En 2016, elle a traité plus de 4 000 affaires, dont plus des trois quarts l'ont été en moins d'un an.

D'après les professionnels, le risque de fermeture est grand. Cette fermeture, si elle avait lieu, éloignerait de manière considérable les justiciables de l'accès à la justice en Appel. Non seulement elle augmenterait de façon conséquente les délais de traitement, mais également le coût pour les justiciables. Ainsi, un grand nombre d'entre eux risquerait de décider ne pas faire valoir leurs droits devant cette instance, refusant d'interjeter appel. Les conséquences seraient dramatiques : sentiment de non droit avec les risques et dérives encourus. Pour les plus éloignés persistant dans leur volonté d'interjeter appel, cela pourrait générer des temps de trajet de plus de quatre heures.


De plus, transférer les affaires traitées actuellement à Riom augmenterait bien évidemment la charge d'affaires à Lyon et entraînerait inévitablement une dégradation des délais pour cette cour d'appel.

La France a par ailleurs été plusieurs fois condamnée pour des délais de justice considérés comme trop longs. Si la réforme proposée va à son terme, il est indéniable qu'elle engendrera d'autres condamnations.

Enfin, faut-il rappeler que des travaux de rénovation sont en cours au sein de la cour d'appel de Riom, pour un montant de 5,5 millions d'euros ?

Au regard de ces éléments, je vous demande, Madame la Ministre, de surseoir à toutes tentatives de réduction de la présence des cours d'appel sur le territoire national.

Dans l'attente de connaître votre position, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et les plus cordiales


André CHASSAIGNE